

# COMPETENCES DE BASE PROFESSIONNELLES

## Formation Eligible au CPF

### PRE REQUIS

Publics ayant des besoins linguistiques, y compris les personnes positionnées en niveau infra cercle 1 (infra A1.1), et n'ayant pas accès au dispositif de l'OFII ou positionnés sur les cercles 1 et 2 des axes 10 et 11 de la CCR mais n'ayant pas développé toutes les compétences de ces axes ou en situation d'illettrisme, en cercle 1 et 2 sur les axes 6, 10, 11 ou 12 de la Carte de Compétences Régionale CCR

### OBJECTIFS

Préparer, dans le contexte professionnel exclusivement, les publics ayant des besoins linguistiques et/ou ayant besoin de développer des compétences de base afin de viser l'accès à l'emploi et à la formation pré-qualifiante / qualifiante.

Les parcours de formation « Compétences de base professionnelles » visent l'acquisition et le développement de tout ou partie des compétences du Socle de compétences « CléA », en lien avec le projet socio-professionnel de la personne

Les 7 domaines du socle de compétences CléA :

1. La communication en français
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
7. La maîtrise des gestes et postures ainsi que le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales

### PUBLIC

- Demandeurs d'emplois jeunes et adultes sans qualification ou de premiers niveaux de qualification
- Demandeurs d'emplois jeunes et adultes en situation de handicap
- Demandeurs d'emplois jeunes et adultes résidant dans les quartiers prioritaires
- Bénéficiaires RSA
- Salariés de l'IAE
- Personnes placées sous main de justice disposant d'un aménagement de peine
- Bénéficiaires du dispositif VAE
- Les personnes en difficulté avec la langue française

Vous êtes en situation d'handicap ?

Pour toute question, merci de nous contacter par mail à [christelle.bricou@acfoeo.fr](mailto:christelle.bricou@acfoeo.fr)

2 parcours possibles au sein d'ACF:

Le parcours 1 : Compétences et projet professionnel

Préparer à l'emploi, à la formation pré-qualifiante / qualifiante

Approfondir le projet professionnel (non validé)

Identifier des expériences professionnelles y compris pour les publics infra A 1.1, soit infra cercle 1 sur les axes 10 et 11 de la carte de compétences

Développer et/ou renforcer des besoins linguistiques à *visée professionnelle*

Le parcours 2 : Accès à l'emploi - Formation

Préparer à l'emploi, à la formation pré-qualifiante / qualifiante

Développer la remise à niveau en situation professionnelle

Un parcours de formation dans Compétences de base professionnelles, c'est :

- la co-construction avec le stagiaire du contenu de sa formation individualisée,
- la mise en place d'un suivi et d'un accompagnement individualisés,
- la mise en œuvre de 3 évaluations auxquelles le bénéficiaire est pleinement associé : à l'entrée en formation, en cours de formation pour ajuster si besoin le contenu du parcours, en fin de parcours pour faire le bilan des acquis dans une perspective de construction de suite de parcours,
- le développement de compétences en lien avec son projet socio-professionnel,
- la priorité donnée aux actions de formation où l'« on apprend en faisant », en travaillant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et quotidienne,
- la possibilité d'obtenir une certification,
- la découverte des métiers : visites en entreprise, plateaux techniques de découverte des métiers, enquêtes métiers, rencontres de professionnels,
- stages en entreprise (accompagnement à la recherche d'un stage)

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Études de cas et exercices pratiques
- Mise en situation
- Suivi individualisé

Adaptation des rythmes d'apprentissage, des contenus pédagogiques et des durées de formation selon les besoins du stagiaire

## METHODES D'EVALUATION

La formation Compétences de base professionnelles est rythmée par les bilans effectués en trois temps : évaluation initiale, intermédiaire, finale. Ces évaluations donnent pour chacune d'elle à un positionnement sur la carte des compétences.

Evaluation de la satisfaction en fin de parcours

## DEBOUCHES ET SUITE DE PARCOURS

- Accès au contrat d'apprentissage et de professionnalisation
- Préparation à l'accès direct à l'emploi
- Préparation à l'entrée en formation certifiante, qualifiante et diplômante
- Préparation à la reprise d'études

## VALIDATION

Attestation de compétences

Attestation de fin de formation

Présentation au : DILF –TEF –CléA –DELF PRO A1 pour le parcours 1 / : TEF –DCL –CléA –DELTA PRO –SST pour le parcours 2

## MODALITES

Entrées et sorties permanentes

Rythme : présentiel – 21 heures par semaine

### Parcours 1

Nombre d'heures en centre : de 40h à 300h

Nombre d'heures en entreprise : 140 h maximum (fractionnables)

### Parcours 2

Nombre d'heures en centre : de 40h à 250h

Nombre d'heures en entreprise : 140 h maximum (fractionnables)

Les deux parcours sont cumulables l'un à la suite de l'autre si le projet le nécessite.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

## FORMATEURS

Professionnels confirmés depuis plusieurs années sur l'enseignement du français et / ou l'orientation professionnelle

## TARIF

Formation conventionnée, gratuite, et rémunérée, financée par le Conseil régional Ile de France

## LIEUX DE FORMATION

AVENIR CONSEIL FORMATION

1 place des Hauts Tilliers

92300 Gennevilliers

## POUR VOUS INSCRIRE

Entrées et sorties permanentes

Prendre rendez-vous auprès d'un conseiller mission locale de la ville d'origine et/ou du conseiller pole emploi pour demander l'inscription à une réunion d'information sur le lien suivant :

<https://ovh.t-b-c.fr>

Une notice téléchargeable sur <https://ovh.t-b-c.fr/docs/CBP-ORIENTATIONS.PDF>

## DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION

Participation à une réunion d'information collective suivie de journées d'évaluation et de positionnement sur le dispositif de formation.

A la fin de la semaine signature d'un contrat d'engagement pour entrer en formation

Délai d'accès à la formation : 15 jours entre l'information collective et l'entrée formation



Avenir - Conseil Formation

## INDICATEURS

94% d'assiduité

92% de satisfaction

